

# Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement



*Séance du conseil d'arrondissement  
Le 3 octobre 2017*

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, je vous entretiendrai sur les résultats financiers de l'année 2016, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2017. Je vous présenterai également l'information sur le budget de fonctionnement 2018 et sur les investissements du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

Je terminerai en commentant le dernier rapport du vérificateur général de la Ville.

Par ailleurs, nous déposons aujourd'hui la liste des contrats conclus depuis le discours de l'année dernière tel que prescrit à la Loi des cités et villes.



**Réal Ménard**  
Maire d'arrondissement  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve



## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### Les résultats financiers 2016

#### Budget des dépenses 2016 en financement (en M\$)

Transferts centraux	58,23
Recettes de source locale	2,11
Taxe locale sur les services	8,69
Affectation de surplus	0,30
<b>Budget de dépenses approuvées par le CA</b>	<b>69,33</b>

L'arrondissement a enregistré en 2016 des dépenses de fonctionnement de 68,59 M\$ et des recettes de 2,20 M\$. Au global et après tous les ajustements et corrections, l'exercice financier 2016 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus net de 2,37 M\$. Après l'affectation du surplus de gestion 2016, les surplus de gestion affectés de l'arrondissement totalisaient 8,25 M\$, dont 3 M\$ dans une réserve dédiée pour la construction d'un nouveau centre communautaire et de loisirs dans le quartier Hochelaga.

En 2016, l'arrondissement a financé pour près de 1,94 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés :

- 0,30 M\$ avant le début de l'exercice financier 2016 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2016;
- près de 1,64 M\$ en cours d'exercice pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités via nos employés et partenaires OBNL et pour le remplacement, la réparation ou le maintien de ses équipements et installations.

L'arrondissement a versé 4 053 \$ à ses élus pour 2016 en vertu du «Règlement sur les rémunérations additionnelles». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire suppléant, membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme. La rémunération et les allocations de dépenses des élu-es sont conformes aux règlements et à la loi.

## Les résultats financiers 2017

### Budget des dépenses 2017 en financement (en M\$)

Transferts centraux	47,70
Recettes de source locale	2,35
Taxe locale sur les services	9,06
Affectation de surplus	-
<b>Budget de dépenses approuvées par le CA</b>	<b>59,11</b>

Les prévisions budgétaires au 1<sup>er</sup> septembre dernier prévoyaient pour la fin de l'année 2017 l'équilibre budgétaire pour les dépenses et un écart favorable de 240 000 \$ pour les recettes.

En 2017, l'arrondissement aura financé 3,16 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés, pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités, ou le remplacement, la réparation ou le maintien des ses équipements et installations.

### Le budget de fonctionnement 2018

À la suite des travaux visant la réforme du financement des arrondissements effectués en 2014, l'Administration municipale a reconnu un sous-financement d'un peu plus de 5,74 M\$ pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le comblement de ce déficit de financement est étalé sur une période de 5 ans. L'arrondissement reçoit pour 2018 une quatrième tranche d'ajustement à titre de correction de son financement à la suite de l'exercice de paramétrisation.

L'arrondissement estime pour l'instant à environ 61,07 M\$ le budget de dépenses nécessaire en 2018, essentiellement pour maintenir le niveau de services de 2017.

## Budget des dépenses 2018 en financement (en M\$)

Transferts centraux	49,50
Recettes de source locale	2,35
Taxe locale sur les services	9,22
<b>Financement de base prévu</b>	<b>61,07</b>
<b>Budget de dépenses requis</b>	<b>61,07</b>
<b>Déficit de financement</b>	<b>-</b>

Le financement de base prévu pour 2018 totalise 61,07 M\$. Ce financement est composé de :

- 49,50 M\$ de transferts consentis par l'Administration municipale, provenant des revenus généraux de la Ville, soit ceux provenant en majeure partie de la taxe foncière générale;
- 2,35 M\$ de recettes diverses de source locale découlant de l'application de la réglementation sur les tarifs;
- 9,22 M\$ provenant des revenus générés par la taxe locale sur les services.

L'arrondissement atteindrait donc l'équilibre budgétaire pour 2018 sans devoir recourir à des ressources additionnelles à partir de ses surplus accumulés.

## LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

### Année 2016 - Programme triennal d'immobilisation 2016-2018

L'enveloppe budgétaire 2016-2018 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 25,4 M\$ et, plus spécifiquement, 8,45 M\$ pour 2016. En 2016, l'arrondissement a profité d'une aide financière corporative supplémentaire de 1,97 M\$ ce qui a porté notre enveloppe à 10,42 M\$.

En 2016, les investissements dans l'arrondissement ont été de 9,82 M\$ répartis comme suit :

- 4,53 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 2,10 M\$ pour la réfection de parcs;
- 2,09 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 0,49 M\$ pour la réfection routière;
- 0,38 M\$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 0,23 M\$ pour l'apaisement de la circulation.

### Année 2017 - Programme triennal d'immobilisation 2017-2019

L'enveloppe budgétaire 2017-2019 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 25,4 M\$, et plus spécifiquement, 8,45 M\$ pour 2017. Les investissements devraient toutefois avoisiner 19 M\$ en 2017 puisque l'arrondissement a profité des modes de financement supplémentaires énumérés ci-après (10,55 M\$) :

- Programme aquatique de Montréal (PAM): 3,46 M\$;
- Aide financière corporative supplémentaire de 0,46 M\$ (Imaginer-Réaliser MTL 2025);
- Report budgétaire des années antérieures: 5,43 M\$;
- Revenus reportés parc: 0,63 M\$;
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'éducation et de l'enseignement Supérieur: 0,57 M\$.

Donc les investissements totaux en 2017 devraient être répartis comme suit :

Programmes :

- 8,46 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 5,24 M\$ pour la réfection routière;
- 4,94 M\$ pour la réfection de parcs;
- 0,16 M\$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 0,20 M\$ pour l'apaisement de la circulation.

## Année 2018 - Programme triennal d'immobilisation 2018-2020

L'enveloppe budgétaire 2018-2020 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 29,4 M\$ et plus spécifiquement, 9,79 M\$ pour 2018 incluant un montant supplémentaire d'enveloppe d'emprunt de 4,0 M\$ répartie également pour le PTI 2018-2020, soit 1,33 M\$ par année, pour la construction d'un centre communautaire et de loisirs dans le quartier Hochelaga.

En 2018 plus spécifiquement, l'enveloppe budgétaire a été établie, comme suit:

### Programmes:

- 3,11 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,27 M\$ pour la réfection routière;
- 2,55 M\$ pour la réfection de parcs;
- 0,20 M\$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 0,23 M\$ pour l'apaisement de la circulation.

### Projet:

- 2,43 M\$ pour la construction d'un centre communautaire et de loisirs dans le quartier Hochelaga.

En 2018, il est prévu que l'arrondissement puisse encore profiter des modes de financement supplémentaires suivants:

- Programme aquatique de Montréal (PAM): 9,62 M\$ (selon approbation à venir);
- Aide financière corporative supplémentaire de 5,20 M\$ (Amén. zone de rencontre de la place Simon-Valois: 4,2 M\$ et CCSE Maisonneuve: 1,0 M\$);
- Report budgétaire des années antérieures: 1,0 M\$;
- Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées (PIRPP): 0,9 M\$;
- Revenus reportés parc: 0,60 M\$;
- Programme de réfection et aménagement des équipements sportifs extérieurs et le programme pour les patinoires extérieures: 0,25 M\$;
- Montréal métropole amie des aînés (MADA): 0,24 M\$.

Ce qui devrait porter les investissements bruts en 2018 dans l'arrondissement à 27,60 M\$.

Dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, le vérificateur général a traité plusieurs dossiers. Parmi ceux-ci, trois comportent des recommandations qui concernent notre arrondissement, soit :

### 5.1 Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée

Le vérificateur général recommande de poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation des citoyens au regard de leurs responsabilités respectives concernant les frênes du domaine privé, afin de les inciter à mettre l'épaulé à la roue pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.

À ce sujet, diverses actions de communications ont été réalisées comprenant notamment, une conférence de presse organisée par la Ville centre, un publipostage dans les hebdomadaires locaux de l'arrondissement, un communiqué aux résidents et la distribution d'accroche-portes aux résidents concernés.

Nous avons de plus, adhéré à une démarche proposée par la Ville centre pour les frênes sur le domaine privé soit : le partage d'une liste des frênes privés à abattre ainsi que de notre inventaire à jour et l'application d'un protocole en trois temps avec les propriétaires de frênes à abattre (1<sup>er</sup> avis, 2<sup>ème</sup> avis, constat d'infraction). Cette démarche est en cours et se terminera au plus tard le 31 décembre 2017.

### 5.2 Gestion durable de l'eau

Le vérificateur général recommande de mettre en place les mécanismes appropriés permettant de s'assurer de l'application de la réglementation (13-023 et RCG 13-011) pour l'ensemble des dispositions qui y sont prévues autant pour le secteur résidentiel que non résidentiel afin de favoriser l'usage des bonnes pratiques et en conséquence, l'économie de l'eau potable.

L'arrondissement s'est assuré que ses inspecteurs comprennent, maîtrisent et appliquent, lorsque requis, le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023) et le Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal (13-011).

### 5.4 Programme éco-quartier et éco-centres

Le vérificateur général recommande de faire approuver annuellement au conseil d'arrondissement le plan d'action pour le programme éco-quartier et de déposer, une fois par année, au conseil d'arrondissement le rapport annuel produit par l'organisme gestionnaire du programme.

L'arrondissement demande déjà un plan d'action annuel, un rapport de suivi des actions ainsi qu'un bilan annuel au mandataire du programme éco-quartier. Ceux-ci doivent être approuvés par le Directeur des travaux publics. Dorénavant, conformément aux recommandations du vérificateur général, le plan d'action annuel sera soumis à l'approbation du conseil d'arrondissement et le bilan annuel y sera aussi déposé.

Ce dernier point complète le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.